



## MONÉTAIRES

### OSTRUM SUSTAINABLE TRÉSORERIE

Cherchez à rémunérer la trésorerie sur un horizon de 2 mois au travers d'une solution d'investissement prenant en compte des critères extra-financiers ESG\*

\* Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

# OSTRUM SUSTAINABLE TRÉSORERIE

- Une sélection d'émetteurs les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité
- Un placement investi sur un très large panel d'émetteurs des principaux pays industrialisés
- Un accès au marché monétaire pour chercher à rémunérer votre trésorerie sur un horizon de 2 mois

## UNE STRATÉGIE DE GESTION BASÉE SUR TROIS PILIERS : ENVIRONNEMENTAL, SOCIÉTAL ET GOUVERNANCE

L'approche « Best-in-class » est un type de sélection ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) consistant à exclure les entreprises les moins bien notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité.

- Tout d'abord, les émetteurs sont regroupés en deux classes : « Corporate » et « Financière ».
- Puis, un pourcentage de 20% est exclu de chacune de ces deux classes.

On a donc en premier lieu un filtre systématique. Cette approche se différencie ainsi des approches thématique ESG ou d'exclusions sectorielles.

Ensuite, nous renforçons de façon discrétionnaire et qualitative les investissements sur les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra financier. C'est ce que nous appelons le « Positive Screening ». Cette philosophie de gestion vise à favoriser le financement des entreprises les plus « vertueuses ».

## PLACEZ VOTRE TRÉSORERIE SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE

Pour optimiser la recherche de performance pour votre trésorerie à 2 mois, l'équipe de gestion utilise diverses possibilités offertes en matière de gestion monétaire.

- D'abord, le gérant sélectionne des titres en fonction de leur maturité (24 mois maximum). Ces titres d'une maturité plus longue sont généralement plus rémunérateurs et permettent à l'équipe de gestion de chercher à capter un potentiel de performance supplémentaire. Ostrum Sustainable Trésorerie adopte toutefois des marges de manoeuvre plus défensives que celles autorisées pour les fonds de classification « monétaire », afin de chercher à atténuer la volatilité<sup>(1)</sup> du Fonds.
- Il sélectionne ensuite les titres en fonction de leurs caractéristiques (taux fixes ou variables) et de leur qualité. En fonction de ses anticipations sur les politiques monétaires des Banques centrales et les variations des taux d'intérêt, il réalise une allocation entre les titres à taux fixe et les titres à taux variable (indexés sur l'Eonia) ou révisable (indexés sur l'Euribor<sup>(2)</sup>).

Ostrum Sustainable Trésorerie vous permet ainsi de placer votre trésorerie ou vos capitaux en attente d'opportunité d'investissement sur un horizon 2 mois, grâce à un large éventail de possibilités offertes par le marché monétaire.

(1) La volatilité mesure l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètre de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

(2) L'Euribor (Euro Interbank Offered Rate) correspond au taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro. Il est calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone euro. Il est disponible sur le site internet [www.euribor-rates.eu](http://www.euribor-rates.eu)

**POINT D'ATTENTION :** Ostrum Sustainable Trésorerie permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment **le risque de perte en capital**). **Il convient de respecter la durée de placement recommandée de 2 mois.** Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé pour l'Investisseur. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International.



**Patrick Mahé**  
GÉRANT DE PORTEFEUILLE  
Années d'expérience: 37  
Ostrum AM: 25

## ACCÉDEZ À UN LARGE UNIVERS DE TITRES DU MARCHÉ MONÉTAIRE ET DE PRODUITS DE TAUX

C'est sur le marché monétaire que les institutions financières (banques, compagnies d'assurance), les entreprises et les états prêtent ou empruntent des liquidités à court terme dans le cadre de l'optimisation de leur trésorerie ou du financement de leur cycle d'exploitation. Du fait de leur poids dans l'économie mondiale, les pays industrialisés représentent le plus important gisement d'instruments financiers du marché monétaire permettant à ces différents intervenants de se refinancer à court terme.

Avec Ostrum Sustainable Trésorerie Euro, vous accédez ainsi à des titres du marché monétaire et à des produits de taux, émis par des émetteurs privés ou publics, dont le siège social se situe dans l'Espace économique européen, mais aussi dans d'autres pays comme la Suisse, les États-Unis, le Canada, l'Australie, le Japon... Les opportunités d'investissement offertes par ces divers marchés permettent à l'équipe de gestion d'être sélective dans ses choix.

## PROFIL DE RISQUE

Ostrum Sustainable Trésorerie **n'est pas garanti**, il existe **un risque de perte en capital**. Le Fonds est soumis aux risques suivants : risque de contrepartie, risque de crédit, risque lié à la surexposition, risque de perte en capital, risque lié à l'acquisition et à la cession temporaire de titres et à la gestion des garanties financières.

Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds, disponible auprès de **Natixis Investment Managers International** sur simple demande.

Indicateur de risque et de rendement\* : **1** 2 3 4 5 6 7

\* L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risques et de rendements croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un Fonds par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale du calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du Fonds calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, cet indicateur peut évoluer. Le niveau de l'indicateur de risque et de rendement est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

## OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif de réaliser une performance nette supérieure à l'EONIA Capitalisé, indice qui exprime le taux du marché monétaire européen au jour le jour. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le fonds ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le fonds verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

## À NOTER

**Critères Extra-Financiers :**  
Critères d'évaluation des entreprises au regard de leurs pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance comme par exemple la contribution à l'amélioration de la santé publique, l'adoption d'un code de conduite, la valorisation de la formation professionnelle, l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité, les respect des droits de l'Homme, la mise en place d'une politique de protection de l'environnement, la lutte contre la corruption etc...

## ■ EN SAVOIR +

|                                               | Part R/C                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Part I/C                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Société de gestion</b>                     | Natixis Investment Managers International                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Gestionnaire financier par délégation</b>  | Ostrum Asset Management                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Nature juridique</b>                       | FCP de droit français de type OPCVM                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Classification</b>                         | Fonds monétaire à valeur liquidative variable standard                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Risque de perte en capital</b>             | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Nourricier</b>                             | Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Durée de placement recommandée</b>         | 2 mois                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Devise de référence</b>                    | Euro                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Indice de référence</b>                    | EONIA capitalisé. L'EONIA (Euro Over Night Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne. Il est disponible sur le site Internet <a href="http://www.euribor.org">www.euribor.org</a> |                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Date de création</b>                       | 12/08/2002                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Code ISIN</b>                              | FR0011563535                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | FR0007075122                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Affectation des résultats</b>              | Capitalisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Éligibilité</b>                            | Compte-titres ordinaire, contrats d'assurance vie et de capitalisation du Groupe BPCE                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Frais d'entrée<sup>(1)</sup> maximum</b>   | Néant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 0,50% non acquis à l'OPCVM pour le réseau distributeur uniquement pour les souscriptions initiales < à 1 000 000 €                                                                                                |
| <b>Frais de sortie<sup>(1)</sup></b>          | Néant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Néant                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Frais de gestion<sup>(1)</sup> maximum</b> | 0,50% TTC de l'actif net<br>À titre indicatif, les frais courant réellement prélevés sur le dernier exercice (juin 2018) : 0,06%<br>→ dont rétrocession au réseau distributeur : 0,013 % max. TTC de l'actif net.                                                                                                         | 0,16% TTC de l'actif net<br>À titre indicatif, les frais courant réellement prélevés sur le dernier exercice (juin 2018) : 0,05%<br>→ dont rétrocession au réseau distributeur : 0,013 % max. TTC de l'actif net. |
| <b>Commission de surperformance TTC</b>       | 30% de la surperformance de l'OPCVM, par rapport à l'indicateur de référence, l'EONIA                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Modalités de souscription et de rachat</b> | Cent millième de part, cours connu                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Souscription minimale initiale</b>         | Un cent-millième de part                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Néant                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Valeur liquidative d'origine</b>           | 10 000 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Valorisation</b>                           | Quotidienne                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Heure de centralisation</b>                | 12h30                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Échelle de risque<sup>(2)</sup></b>        | <div> <div>1</div> <div>2</div> <div>3</div> <div>4</div> <div>5</div> <div>6</div> <div>7</div> </div>                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                   |

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Ce produit financier repose sur l'utilisation d'un indice de référence. Dans une optique de stabilité financière, de protection des clients et de transparence des marchés, les autorités internationales réglementent strictement ces indices, leurs administrateurs et leurs utilisations. Aussi, cet indice peut être amené à subir une modification substantielle ou cesser d'être fourni. En cas de non publication, de disparition ou de modifications substantielles de l'indice de référence, la société de gestion a défini un plan solide conforme à l'article 28, paragraphe 2 du Règlement Benchmark<sup>(3)</sup> pour substituer l'indice par un autre répondant de la meilleure manière possible aux engagements vis-à-vis du client. Ce plan est disponible sur demande auprès la société de gestion du fonds.

(1) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (2) L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risques et de rendements croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un Fonds par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale du calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du Fonds calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, cet indicateur peut évoluer. Le niveau de l'indicateur de risque et de rendement est celui en vigueur à la date de rédaction du document. (3) Règlement (UE) 2016/1011 du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement

**MENTIONS LÉGALES** Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds cité dans ce document est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Le DICI, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Natixis Investment Managers International. Vous devez prendre connaissance du DICI préalablement à la souscription. Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Document non contractuel. Achievé de rédigé en septembre 2019.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités composant le Groupe BPCE et Ostrum Asset Management, il peut exister des risques de conflits d'intérêts potentiels.

**Ostrum Sustainable Trésorerie** a été agréé par l'AMF le 26/07/2002 et est géré par Natixis Investment Managers International.

**Natixis Investment Managers International** - 43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00. Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros - 329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com)

**Ostrum Asset Management** - Société anonyme au capital de 27 772 359 euros - 525 192 753 RCS Paris Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 18000014. Siège social: 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)

**BPCE** - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 € - RCS Paris n° 493455042 - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France 75201 Paris cedex 13 - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro : 08045100